

Décernent le

PRIX AQUA SCIENTIA

PRIX JEUNES CHERCHEURS POUR L'EAU CONTINENTALE

● Règlement 2026

Le prix qui met à l'honneur les jeunes
chercheuses et jeunes chercheurs
du domaine de l'eau continentale



● En bref

- **Un prix, deux lauréats :**
le prix Aqua Scientia récompensera deux talents, une jeune chercheuse et un jeune chercheur.
- **Une dotation de 5 000 €**
pour chaque lauréat.
- **Une thématique ouverte riche**
et pluridisciplinaire sur l'eau continentale.

Candidatures ouvertes
du 23 octobre 2025 au 22 février 2026
[Lien direct vers la page de candidature](#)



Préambule

La Fondation de l'Eau Groupama Méditerranée et le Centre international UNESCO ICIREWARD s'associent pour créer conjointement le **Prix Aqua Scientia**, destiné aux auteurs de thèses de doctorat dans le domaine de l'eau douce.

L'eau est partout, indispensable à la vie et à toutes les activités de nos sociétés humaines qui se sont construites en fonction d'elle, de sa disponibilité et de sa qualité.

Formidable moteur d'ingéniosité pour la capter, la canaliser, la maîtriser, l'utiliser, parfois, aussi, pour s'en protéger, elle a contribué, contribue et contribuera à révéler ce que l'humanité a de meilleur et l'oblige à se dépasser sans jamais laisser place au renoncement.

Les défis que l'eau nous propose aujourd'hui sont d'une ampleur sans précédent au regard des usages que nous en faisons. Ils conditionnent notre avenir et nécessitent raison, intelligence collective et pragmatisme.

A nous d'analyser, de comprendre, d'innover, d'agir pour prendre en compte les enjeux auxquels nous sommes et serons confrontés à l'avenir. Les solutions existent, elles doivent être synonymes d'espoir et la science sera pour cela un formidable moyen d'action.

Ce prix, décerné tous les deux ans à une jeune chercheuse et à un jeune chercheur ayant soutenu leur thèse dans un établissement français habilité, vise à distinguer et à valoriser :

- L'excellence, le caractère novateur et l'impact scientifique de leurs travaux dans le domaine de l'eau,
- La convergence avec les valeurs des membres fondateurs du Prix Aqua Scientia que sont : la solidarité au sein des territoires, la gestion concertée de l'eau, la transmission vers les publics et l'innovation.

Ce prix est doté d'une **récompense de 5 000 euros pour chacun des 2 lauréats**.



Article 1 : Objet du prix et travaux attendus

Par souci d'ancrage dans une réalité du quotidien et du besoin de faire face aux enjeux de demain, **le prix privilégiera les travaux appliqués** et finalisés plutôt que fondamentaux.

La thèse doit s'inscrire dans les domaines liés aux ressources en eau douce continentale, en termes de quantité, de gestion, de partage et/ou de qualité.

Se référer à l'article 4 pour la liste exhaustive des domaines concernés.

Article 2 : Description/dotation du prix

Ce prix de thèse bénéficie d'une dotation totale maximale de 10 000 €, distribuée équitablement entre 2 lauréats, une jeune chercheuse et un jeune chercheur.

Il est décerné tous les deux ans.

La cérémonie de remise des prix est prévue dans les locaux du membre fondateur de la Fondation de l'Eau Groupama Méditerranée, à Montpellier, le 6 juillet 2026.

Le lauréat s'engage à participer à la remise du prix et à donner suite aux demandes de la Fondation de l'Eau Groupama Méditerranée et du Centre international UNESCO ICIREWARD (ci-après dénommés les « fondateurs du Prix ») concernant toute communication. Le lauréat résidant à l'étranger au moment de la remise des prix peut solliciter un soutien des fondateurs du Prix pour l'aider à organiser son déplacement.

A titre exceptionnel, si le Jury estime que les candidatures ne justifient pas l'attribution d'une partie ou de l'ensemble des prix, ceux-ci pourraient ne pas être attribués.

De même, les membres fondateurs du **Prix Aqua Scientia** se réservent le droit de ne pas renouveler une édition.

Article 3 : Calendrier du prix

Le calendrier du prix est, à titre indicatif, le suivant :

23 octobre 2025

Lancement du prix et ouverture des candidatures

22 février 2026

Date limite de dépôt des dossiers de candidature



23 février au 3 avril 2026

Sélection de conformité et pré-sélection des dossiers de candidature

Examen des dossiers présélectionnés par les membres du Jury

Entre le 6 et le 17 avril 2026

Réunion du Jury en séance plénière, élaboration du palmarès et sélection des 2 lauréats

6 juillet 2026

Annnonce des lauréats et cérémonie de remise des prix

Les dates précises seront données ultérieurement et diffusées via les canaux de communication des parties prenantes.

Article 4 : Conditions d'éligibilité

Le **Prix Aqua Scientia** est ouvert aux titulaires d'un diplôme de doctorat tel que défini à l'article L. 612-7 du code de l'éducation. Les personnes titulaires d'une thèse dite « d'exercice » ne sont pas admises à la candidature.

Toute personne, quelle que soit sa nationalité, ayant présenté et soutenu une thèse de doctorat dans un établissement français habilité (Université ou Grande Ecole) et ayant été admise au grade de Docteur dans la période concernée par les Prix, peut être candidate.

Pour cette édition 2026, la thèse doit avoir été soutenue entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2025.

Le sujet de thèse doit s'appliquer principalement sur **au moins l'un des 14 départements suivants** : Alpes de Haute-Provence, Alpes-Maritimes, Ardèche, Aude, Bouches-du-Rhône, Corse du sud, Drôme, Gard, Haute-Corse, Hautes-Alpes, Hérault, Pyrénées-Orientales, Var, Vaucluse. Les thèses dont les sujets ne s'appliquent aucunement sur un de ces départements, sont exclues.

Dans le cas où les candidats :

- Ont des liens familiaux en ligne directe avec un des membres du Jury ;
- Font état dans les 2 dernières années de collaborations scientifiques ou de publications communes avec un membre du Jury, dans le cadre de leur thèse ou depuis l'obtention de cette dernière,

le membre du Jury concerné ne pourra être l'examineur de ladite thèse et se retirera le temps de l'examen du dossier lors de la réunion du Jury.



Le **Prix Aqua Scientia** est ouvert à tous les domaines liés aux enjeux des eaux continentales qu'elles soient de surface ou souterraines et notamment :

- Sciences de l'eau : hydrologie, hydrogéologie, hydraulique, hydrogéochimie, etc. ;
- Sciences de la terre : sédimentologie, hydrogéomorphologie, karstologie, etc. ;
- Sciences du vivant : écologie, biophysique, biogéochimie, microbiologie, hydrobiologie, hydroécologie, etc. ;
- Qualité de l'eau : assainissement, eaux pluviales, eau potable, REUT, eaux grises, etc. ;
- Gestion des milieux aquatiques ;
- Gestion intégrée des ressources, approches adaptatives ;
- Aménagement, génie civil, hydroélectricité, etc. ;
- Transition écologique, changement climatique ;
- Préservation de la ressource en eau (qualité et quantité) : polluants et nouveaux polluants, risques sanitaires, etc. ;
- Risques hydroclimatiques : inondations, sécheresses, et leurs corollaires, à savoir alertes, sécurité, gestion de crise, etc. ;
- Sciences humaines et sociales : sociologie de l'eau, droit de l'eau, économie de l'eau, géographie, fonctionnement des socio-écosystèmes liés à l'eau, conflits d'usages, etc. ;
- Gouvernance et politiques publiques de l'eau, etc.

Article 5 : Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation listés ci-dessous pourront être modifiés et complétés par les membres du Jury. La liste définitive fera l'objet d'une communication sur le site de la Fondation de l'Eau et celui du Centre international UNESCO ICIREWARD à une date ultérieure.

Seront particulièrement appréciés :

- Au regard de la complexité des enjeux liés à la question de l'eau, les travaux de thèse répondant d'une approche pluri, inter ou transdisciplinaire, notamment ceux qui permettent de fédérer un ensemble d'acteurs du domaine de l'eau ;
- La présence de structures privées ou collectivités territoriales engagées dans le contexte local du projet ;
- Les études scientifiques innovantes ou disruptives qui pourraient présenter un intérêt sociétal et environnemental ;
- La qualité de la thèse : unanimité des rapporteurs avant soutenance et du Jury de soutenance de thèse, retombées scientifiques pour la ou les disciplines (production scientifique, brevet, etc.) ;



- Un résumé qui permet de mettre en perspective la question de recherche, la méthodologie adoptée, les résultats, au regard des valeurs des membres fondateurs du prix, dans un langage accessible pour un Jury multidisciplinaire.

Seront appréciées également, les thèses qui s'inscrivent dans un ou plusieurs des domaines prioritaires suivants :

- Adaptation et résilience des territoires dans le contexte de changement global ;
- Sécurisation et solidarité du partage de la ressource : problématiques de transferts interbassins / connexion intercommunalités, etc. ;
- Préservation des écosystèmes aquatiques ;
- Innovation et développements technologiques notamment dans le cadre de la recherche et l'utilisation de ressources alternatives et complémentaires (REUT, désalinisation, etc.) et leur acceptabilité sociale ;
- La sécurisation des ressources en eau pour l'alimentation en eau potable ;
- Transférabilité des connaissances issues des travaux dans l'action et la décision publique ;
- Transmission et sensibilisation des jeunes générations.

Article 6 : Composition du dossier et procédure de dépôt

Le dossier de candidature complet doit être soumis par le candidat, dans les délais indiqués, par voie électronique, en l'envoyant **obligatoirement et conjointement aux 2 adresses suivantes** :

- Fondation de l'Eau Groupama Méditerranée : candidature.fondation@groupama-med.fr
- Centre international UNESCO ICIREWARD : contact@unesco-montpellier.org

L'objet du courriel doit être sous le format suivant :
Candidature_PrixAquaScientia2026_Nom_Prénom

Les pièces à joindre pour constituer ce dossier, rédigées en langue française ou anglaise exclusivement, sont les suivantes :

- La fiche de candidature complétée et signée (cf. modèle joint en annexe) ;
- Un résumé mettant en perspective la question de recherche, la méthodologie adoptée, les résultats, au regard des valeurs des membres fondateurs du prix, de quatre pages maxima plus une illustration, avec une liste de mots-clés relatifs au sujet. Le candidat devra insister sur l'éclairage apporté par ses travaux dans le domaine de l'eau et démontrer l'application des travaux de thèse sur l'un des 14 départements mentionnés à l'article 4 ;



- La version finale de la thèse, telle que déposée auprès de l'Université de rattachement après la soutenance ;
- Les avis rédigés des rapporteurs de la thèse ;
- Le rapport de soutenance de la thèse ;
- Le cas échéant le ou les articles rédigés par le candidat dans le champ concerné par la thèse ;
- Un *curriculum vitae* du candidat ;
- Le diplôme de doctorat ou, à défaut, une attestation de réussite du candidat ;
- La copie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) du candidat.

Aucune autre pièce ne sera prise en considération.

Les dossiers de candidature sont acceptés exclusivement par voie électronique. Aucun dossier papier ne sera examiné.

L'analyse de l'éligibilité de la candidature ne sera effective qu'à réception de l'ensemble des pièces citées ci-dessus.

Un premier courriel, valant accusé de réception, sera envoyé au candidat sous 15 jours, confirmant la réception du dossier de candidature complet.

Tout candidat reconnaît au moment de la soumission de son dossier avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter intégralement les dispositions.

Article 7 : Composition du Jury

Un Jury d'experts est chargé d'évaluer et de classer les candidatures. Il examinera les dossiers éligibles et désignera les 2 lauréats de l'année.

Ce Jury est composé de cinq à sept membres répartis comme suit :

- Au moins 2 membres du Conseil d'Administration de la Fondation de l'Eau Groupama Méditerranée, également enseignants-chercheurs ;
- Au moins 2 membres du Conseil d'Administration du Centre international UNESCO ICIREWARD, également enseignants-chercheurs ;
- Au moins 1 personnalité extérieure désignée par la Fondation de l'Eau Groupama Méditerranée et le Centre international UNESCO ICIREWARD.

A l'exception de la ou des personnalités extérieures désignées, chaque membre du Jury provenant des Conseils d'Administration des fondateurs du Prix dispose d'un ou plusieurs suppléants qui



peuvent, sans procédure particulière, remplacer le membre titulaire en cas d'empêchement ou d'indisponibilité.

Le Président du Jury sera nommé par la Fondation de l'Eau Groupama Méditerranée et le Centre international UNESCO ICIREWARD à l'occasion de la première séance en plénière.

La composition complète du Jury fera l'objet d'une communication sur le site de la Fondation de l'Eau et celui du Centre international UNESCO ICIREWARD à une date ultérieure.

Les membres du Jury pourront être renouvelés tous les deux ans s'agissant de membres désignés.

Les évaluations des dossiers de candidature ne sont pas communiquées aux candidats.

Le Jury est souverain et ne justifie pas ses décisions. Aucune réclamation ne pourra être faite concernant les décisions du Jury.

Article 8 : Procédure de sélection et critères d'évaluation

Une sélection dite d'éligibilité est effectuée par les équipes opérationnelles de la Fondation de l'Eau Groupama Méditerranée et du Centre international UNESCO ICIREWARD, pour vérifier la recevabilité administrative et la conformité des dossiers au regard du présent règlement.

Tout dossier incomplet, complété après la date de clôture, déposé hors délai ou ne répondant pas aux conditions du règlement, ne sera pas considéré comme éligible et ne sera donc pas évalué.

Sans préjuger de sa qualité scientifique, le comité de sélection peut décider de ne pas accepter la candidature d'une thèse dont le contenu ne serait pas en phase avec les valeurs portées par les fondateurs du Prix et exposées dans la charte éthique (cf. [Charte Ethique Fondation Eau](#)).

Après vérification de l'éligibilité de la candidature, un deuxième courriel sera envoyé au candidat pour confirmer la validité de sa candidature et la soumission au Jury.

Les candidatures éligibles seront analysées par les membres du Jury. Le Jury se réunira lors de 2 séances plénières :

- Une première séance permettra d'échanger sur les critères d'analyse des thèses et de les répartir entre les différents rapporteurs ;
- Une seconde séance aura lieu pour sélectionner les deux lauréats. En l'absence de consensus, un vote majoritaire est effectué, chaque membre du Jury disposant d'une voix. En cas d'égalité, la voix du Président du Jury est prépondérante. Les délibérations du Jury font l'objet d'un compte-rendu.



Les lauréats, ainsi que les autres candidat(e)s, seront informés des résultats à l'issue de cette phase de validation.

Une convention tripartite de mécénat entre la **Fondation de l'Eau Groupama Méditerranée**, le **Centre international UNESCO ICIREWARD** et **chacun des deux lauréats** sera rédigée et signée dans les semaines qui suivent la remise de prix.

Chaque convention indiquera le montant financier accordé et les modalités de versement.

Article 9 : Prévention des conflits d'intérêts

Les membres du Jury ne doivent avoir aucune implication personnelle avec les thèses évaluées ainsi que leurs auteurs. Dans le cas contraire, lors des délibérations, les membres du Jury étant impliqués dans l'une ou l'autre des thèses débattues s'abstiennent de porter un jugement sur la thèse en question et se retireront le temps de l'examen du dossier lors de la réunion du Jury.

Une information des liens d'intérêts est demandée par le Président à l'ensemble des membres du Jury au démarrage de la séance plénière.

Article 10 : Obligations du lauréat

Par son inscription au **Prix Aqua Scientia** le candidat s'engage, si son travail est sélectionné et qu'un prix lui est attribué, à :

- Participer à la cérémonie de remise de prix, au cours de laquelle il effectuera une présentation en 3 minutes des travaux récompensés ;
- Autoriser la Fondation de l'Eau Groupama Méditerranée et le Centre international UNESCO ICIREWARD à utiliser librement son nom, prénom et image par voie de citation, mention, reproduction ou représentation, à l'occasion d'actions de communication interne ou externe, dans le respect de ses droits d'auteurs ;
- Faire figurer la mention « **Prix Aqua Scientia – lauréat 2026** » ainsi que les logos de la Fondation de l'Eau Groupama Méditerranée et du Centre international UNESCO ICIREWARD sur tout support présentant les travaux de thèse et établis à la suite de la remise du prix ;
- Participer à des actions de valorisation de son travail de thèse auprès de professionnels et du grand public sur demande de la Fondation de l'Eau Groupama Méditerranée et/ou du Centre international UNESCO ICIREWARD et dans les 2 ans qui suivent l'obtention du prix.



Article 11 : Valorisation de la thèse du lauréat

La Fondation de l'Eau Groupama Méditerranée et le Centre international UNESCO ICIREWARD s'engagent à accompagner les lauréats dans la valorisation de leur travail de thèse auprès de professionnels et du grand public.

Cette valorisation peut comprendre, mais n'est pas limitée à : des interviews ou mini-interviews (format print ou web) et/ou des capsules vidéo et/ou des résumés des travaux récompensés (format à définir) diffusés par exemple sur les réseaux sociaux, un communiqué de presse pour annoncer les lauréats, éventuellement accompagné d'un résumé très succinct de leurs travaux, un accompagnement dans le cadre de relations-médias, etc.

Article 12 : Données personnelles

La Fondation de l'Eau Groupama Méditerranée et le Centre international UNESCO ICIREWARD se conforment à tout moment avec la réglementation applicable au traitement de données personnelles susceptibles de lui être communiquées par les candidats, et en particulier au règlement du parlement européen et du conseil n° 2016/679, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD).

Article 13 : Contacts et informations

Toute information peut être demandée, pendant la période d'ouverture des candidatures, auprès de :

- Fondation de l'Eau Groupama Méditerranée :
Géraldine Bullot Beaufiles, fondation.de.leau@groupama-med.fr
- Centre international UNESCO ICIREWARD :
Sandra Bardin, contact@unesco-montpellier.org



Le présent formulaire de candidature doit être **renseigné dans son intégralité, signé et envoyé** en format PDF. Il doit être accompagné des documents obligatoires listés ci-après.

Identification du candidat

Nom* :

Prénom* :

Adresse* :

Courriel* :

Téléphone* :

Statut actuel (enseignant-chercheur, stagiaire, sans emploi, ...) :

Identification de l'établissement de rattachement

Etablissement français habilité dans lequel a été soutenu la thèse :

Adresse :

Téléphone :

Direction de thèse :

Description de la thèse

Titre de la thèse :

Mots-clés relatifs au sujet de thèse :

Résumé synthétique de la thèse (10 lignes) :



Précisez en quoi la thèse répond aux objectifs du Prix Aqua Scientia :

Précisez le/s département/s sur lequel/lesquels le projet/sujet est appliqué (cf. article 4 du Règlement) :

Composition du dossier de candidature

Les pièces à joindre pour constituer ce dossier, rédigées en langue française ou anglaise exclusivement, sont les suivantes :

- La présente fiche de candidature **complétée et signée** ;
- La version finale de la thèse, telle que déposée auprès de l'Université de rattachement après la soutenance ;
- Les avis rédigés des rapporteurs de la thèse ;
- Le rapport de soutenance de la thèse ;
- Un résumé mettant en perspective la question de recherche, la méthodologie adoptée, les résultats, au regard des valeurs des membres fondateurs, de quatre pages maxima plus une illustration, avec une liste de mots-clés relatifs au sujet. Le candidat devra insister sur l'éclairage apporté par ses travaux dans le domaine de l'eau et démontrer l'application des travaux de thèse sur l'un des 14 départements mentionnés à l'article 4 du Règlement ;
- Le cas échéant le ou les articles rédigés par le candidat dans le champ concerné par la thèse ;
- Un *curriculum vitae* du candidat ;
- Le diplôme de doctorat ou, à défaut, une attestation de réussite du candidat ;
- La copie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) du candidat.

Le dossier de candidature complet doit être soumis par le candidat, **au plus tard le 22 février 2026**, par voie électronique, en l'envoyant **obligatoirement et conjointement aux 2 adresses suivantes** :

- Fondation de l'Eau : candidature.fondation@groupama-med.fr
- Centre international UNESCO ICIREWARD : contact@unesco-montpellier.org

L'objet du mail doit être sous le format suivant : **Candidature_PrixAquaScientia 2026_Nom_Prénom**

Aucune autre pièce ne sera prise en considération.

Les dossiers de candidature sont acceptés exclusivement par voie électronique. Aucun dossier papier ne sera examiné.



Protection des données personnelles

Les données personnelles vous concernant sont traitées par la Fondation de l'Eau Groupama Méditerranée et le Centre international UNESCO ICIREWARD, responsables de traitement, dans le respect des réglementations en vigueur, notamment les dispositions de la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement 2016/679 du 27 avril 2016).

La communication des données identifiées par un astérisque (*) dans la présente fiche et leur traitement sont nécessaires à l'analyse de votre candidature et, le cas échéant, au respect d'obligations légales, réglementaires ou administratives. Leur fourniture est obligatoire pour une bonne gestion du Prix Aqua Scientia. A défaut, votre candidature ne pourra être retenue.

Ces traitements sont fondés sur le consentement, ainsi que le respect d'obligations légales.

Ces informations sont conservées durant 1 an à compter de la remise du Prix Aqua Scientia pour les candidats, et jusqu'à l'expiration des délais de prescription légale pour les lauréats. Elles sont destinées au personnel mis à disposition par Groupama Méditerranée auprès de la Fondation de l'Eau Groupama Méditerranée, aux administrateurs de la Fondation de l'Eau Groupama Méditerranée, ainsi qu'aux administrateurs du Centre international UNESCO ICIREWARD et aux membres du jury externes dont l'identité sera communiquée sur le site internet de la Fondation de l'Eau au plus tard fin novembre 2025.

Certaines données peuvent être utilisées pour vous adresser des communications relatives à votre candidature par courrier postal ou par voie de communication électronique (courriel, SMS/MMS...).

En application de la réglementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, de limitation et de portabilité de vos informations. Vous pouvez exercer vos droits auprès de la Fondation de l'Eau Groupama Méditerranée et du Centre international UNESCO ICIREWARD en vous adressant par courrier postal à l'adresse :

- Pour la Fondation de l'Eau Groupama Méditerranée : Fondation d'Entreprise Groupama Méditerranée, 24 Parc du Golf, 13 000 Aix-en-Provence ou courrier électronique à l'adresse : dpo.fondation@groupama-med.fr
- Pour le Centre international UNESCO ICIREWARD : Université de Montpellier, 163 rue Auguste Broussonnet, 34 090 Montpellier ou courrier électronique à l'adresse : dpo@umontpellier.fr

Vous pouvez également adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), si vous estimez que nous avons manqué à nos obligations en matière de protection des données personnelles.

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e), _____ [Nom et Prénom]

- Certifie exactes et sincères les informations du présent dossier de candidature déposé dans le cadre du Prix Aqua Scientia ;
- Reconnais avoir pris connaissance du règlement du Prix Aqua Scientia et en accepter intégralement toutes les dispositions ;
- Reconnais avoir pris connaissance du paragraphe relatif à la protection des données personnelles dans la présente fiche de candidature et dans le règlement ;
- Reconnais avoir pris connaissance de la charte éthique de la Fondation de l'Eau Groupama Méditerranée ([Charte Ethique Fondation Eau](#)) et à en respecter toutes les valeurs ;
- Autorise la Fondation de l'Eau Groupama Méditerranée et le Centre international UNESCO ICIREWARD à communiquer mes données personnelles aux membres du jury externes, dont l'identité sera communiquée sur le site de la Fondation de l'Eau au plus tard fin novembre 2025.

Fait le :

À :

Signature :

PRIX AQUA SCIENTIA

PRIX JEUNES CHERCHEURS POUR L'EAU CONTINENTALE

Le Centre International UNESCO ICIREWARD (International Center for Interdisciplinary Research on Water Systems Dynamics) est le premier et seul Centre UNESCO de recherche et de formation dédié à l'eau continentale en France. Situé à Montpellier, il compte parmi les plus importants au niveau international.

ICIREWARD rassemble et renforce la collaboration de près de 480 scientifiques et 180 doctorants regroupés dans 18 laboratoires de recherche. La communauté scientifique du Centre forme ainsi un riche réseau pluridisciplinaire et international pour améliorer la compréhension des enjeux de l'eau.

Les axes de recherche allient les sciences hydrologiques, chimiques et biologiques aux sciences sociales pour apporter une expertise complète face aux défis de la ressource en eau : sa disponibilité, sa qualité, son partage ou encore les phénomènes extrêmes (inondations, sécheresses).

[Lien vers le compte LinkedIn ICIREWARD](#)
[Lien vers le site web ICIREWARD](#)

La Fondation de l'Eau Groupama Méditerranée vise à agir face aux enjeux de l'eau, en soutenant et favorisant l'émergence de projets d'intérêt général sur le territoire méditerranéen.

En puisant dans ses racines mutualistes et ses valeurs de solidarité et de proximité, c'est tout naturellement que Groupama Méditerranée a créé à la fin de l'année 2023 sa Fondation d'entreprise. Elle est entièrement dédiée à l'eau, sous toutes ses formes et quelle que soit sa composition.

Préserver la ressource en eau et la biodiversité, soutenir la recherche et valoriser les métiers de l'eau, favoriser la résilience face aux risques hydroclimatiques font partie de ses engagements, via le soutien à des projets de terrain et la contribution à des actions de pédagogie. Elle ambitionne de faire évoluer les usages et les comportements, vis-à-vis d'une ressource de plus en plus rare.

[Lien vers le compte LinkedIn de la Fondation de l'Eau](#)
[Lien vers le site web de la Fondation de l'Eau](#)

Un prix décerné par
la Fondation de l'Eau Groupama Méditerranée,
et le Centre international UNESCO ICIREWARD